

**COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
JAMETZ
DU 31 MAI 2013**

Le 31 Mai 2013, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Jametz, légalement convoqué le 27 Mai 2013, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LAMBERT Norbert, le Maire.

Présents : M. LAMBERT Norbert, M. QUINTIN Pascal, Mme HERBIN Eliane, M. BERT Patrice, M. GILMAIRE Fabrice, M. GERARD André, M. ROSQUIN Jean-Jacques et M. MINE Sébastien.

Absent : Mme GUITTON Gaëlle, M. MALCUIT Ludovic et M. DEHUT Bernard.

Approbation des comptes rendus des séances du 08/02/2013, 01/03/2013 et 05/04/2013 :

Remarques : Monsieur QUINTIN a demandé lors d'une réunion précédente, que soit notifié sur le compte rendu : « *qu'aucune indemnité ne soit réclamée par M. LAMBERT Norbert à la sortie du bail* ».

Ordre du jour :

- ◆ Adhésion à la Fondation du Patrimoine ;
- ◆ Fixation du prix de vente du livre de Jean de SCOFFIER ;
- ◆ Désherbage de la commune ;
- ◆ Les éoliennes : choix du développeur ;
- ◆ Le nettoyage du Bief du Moulin ;
- ◆ Devis Yannik THIERY (entretien et plantation) ;
- ◆ Heures complémentaires de la secrétaire ;
- ◆ Renouvellement contrat HERBIN Eliane ;
- ◆ Questions diverses.

DELIBERATIONS

➤ **Adhésion à la Fondation du Patrimoine**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer à la Fondation du Patrimoine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

ACCEPTE à la majorité d'adhérer à la Fondation du Patrimoine et de payer une cotisation de 50 euros.

➤ **Fixation du prix de vente du livre « BRIEF ET VERITABLE-JAMETS » de Jean de SCOFFIER.**

Monsieur le Maire propose à l'ensemble du Conseil Municipal de fixer un prix de vente pour la vente du livre « BRIEF ET VERITABLE-JAMETS » réédité en langue d'époque, de Jean de SCOFFIER.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

ACCEPTE à l'unanimité :

- de fixer le prix de vente du livre à 15 euros et de faire payer les frais d'envoi (s'il y a) ;
- paiement : envoi de l'avis somme à payer aux acheteurs (titre).

➤ **Désherbage de la Commune**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que l'entreprise LALLEMAND Philippe ne peut plus désherber la commune. Il propose de faire appel à d'autres entreprises.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

ACCEPTE à la majorité de retenir l'entreprise Jean-Michel HENRY à Doulcon (55110) pour le désherbage de la Commune.

➤ **Fleurissement du village**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

ACCEPTE à la majorité de retenir l'entreprise Yannik THIERY à Thonne la Long (55600) pour la plantation des fleurs.

➤ **Emploi saisonnier**

Le Conseil Municipal, après délibération, décide d'embaucher Mme Eliane HERBIN pour l'entretien des espaces verts, à partir du 1^{er} Juin 2013 pour une période de 6 mois, la durée hebdomadaire sera de 2 heures et la rémunération sera basée sur l'indice brut 298, indice majoré 310.

➤ **Nettoyage du Bief du Moulin**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'il s'est entretenu avec M. ROGISSART de l'ONEMA et M. DE FINANCE de la DDT concernant le nettoyage du Bief du Moulin. Il est obligatoire de faire appel à une entreprise habilitée pour l'entretien du Bief. Le Maire propose de voter le nettoyage du Bief du Moulin (sortie des égouts se jetant dans le Bief sur moins de 100 mètres).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les travaux du nettoyage du Bief du Moulin.

➤ **Demande de subvention de la Société Communale de Chasse Agréée « Le Marcassin »**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal refuse à la majorité (Fabrice GILMAIRE ne participe pas au vote) la demande de subvention.

➤ **Heures complémentaires effectuées par les agents**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers présents :

- Décide d'autoriser les agents à effectuer des heures complémentaires ;
- Autorise le Maire à signer les décomptes mensuels d'heures complémentaires ;
- Donne tous pouvoirs au Maire pour l'application de la présente délibération.

➤ **Projet Eolien : choix du développeur**

Le Maire informe le conseil municipal de sa rencontre avec des représentants des sociétés JMB ENERGIE basée à Chalons en Champagne, OSTWIND à Schiltigheim et VALECO à Montpellier. Ceux-ci souhaitent mettre en place un parc éolien sur le territoire de la commune de Jametz.

Monsieur le Maire propose de choisir un développeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de se prononcer en faveur du projet éolien sur le territoire communal, porté par la société JMB ENERGIE située à Chalons en Champagne et donne son accord afin d'engager l'ensemble des études nécessaires à l'aboutissement de ce projet.

➤ **Abribus**

Le Maire, pour des raisons de sécurité, propose de stabiliser l'abribus en fixant des tôles car il est extrêmement dangereux pour la population.

Le Conseil Municipal accepte à la majorité.

INFORMATIONS

- Le pot de l'inauguration du relais poste a coûté 70 euros à la Commune.
- Les travaux de gravillonnages ont commencé mais n'ont pas été finis vu les conditions climatiques. Ils ont pris les dimensions de toutes les rues.
- En attente des devis des entreprises TPRW, Monti pour les travaux des ponts, seule l'entreprise BERTHOLD a répondu.
- L'avaloir dans la Grande rue a été refait par l'entreprise CHOLLET FRERES.
- Les riverains de la ruelle Lannes ont accepté les conditions financières proposées par la Commune pour le bornage, et, reste à leur charge 136.18 € TTC à payer au Cabinet MANGIN Experts-Géomètres.
- Gérard Cady présentera son ouvrage consacré à Jametz le samedi 29 juin 2013 à 15 h 30 à la salle des fêtes de Jametz.
- Une panne EDF et une panne de France Télécom sont survenues le weekend du 25-26 Mai 2013, en raison d'une branche tombée sur le transformateur.
- Des tuiles de la Maison au 35 Grande rue tombes sur le trottoir.
- Projet « La traversée du village » : à y réfléchir.
- Puits devant chez M. Thierry FLEGER : l'entreprise n'a pas donné suite sur le nouveau devis et le Maire propose de remblayer le puits par nos propres moyens puisqu'il n'y a plus d'intérêts à le conserver. Il précise qu'un autre puits est sur le domaine communal au 7 rue du Four qui pourrait également présenter un danger.